



PROCES VERBAL DU PREMIER CONSEIL CONSULAIRE DES BOURSES SCOLAIRES 2019/2020

La séance plénière du Conseil Consulaire s'est tenue le mercredi 3 avril à 10h au Consulat général de France à San Francisco, sous la Présidence d'Emmanuel LEBRUN-DAMIENS, Consul Général.

Participants :

Étaient présents :

Membres de droit :

- Mme DICKSON Tiphaine, Conseillère à l'Assemblée des Français de l'étranger (par téléphone)
- Mme LAFITTE Sophie, Consule Générale adjointe
- M. LEBRUN-DAMIENS Emmanuel, Consul Général, Président du Conseil Consulaire des Bourses scolaires
- M. MOREL Serge, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger
- Mme SUBERVILLE Sophie, Conseillère à l'Assemblée des Français de l'étranger
- M. VITRAC Jean-Jacques, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger

Membres désignés :

- M. BOGNON Thierry, Chef de chancellerie
- Mme CHALOM Yvette, Présidente de la section locale de Français du Monde – ADFE
- Mme COHEN Catherine, Directrice de l'école élémentaire de FAIS Portland
- M. DIETZ Philippe, Directeur de l'ISTP
- Mme GAONACH Mireille, Agent comptable du Lycée International Franco-Américain
- Mme LOURY Myriam, Agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires
- M. MARTINEZ Gérard, Directeur de l'Etoile French immersion school
- M. PERROT Pierre-Ludovic, Directeur de l'Ecole franco-américaine de la Silicon Valley
- Mme PLAIS Claire, Directrice financière du Lycée français de San Francisco
- M. PORTALES Antoine, Directeur administratif et financier de l'Ecole bilingue de Berkeley
- M. TEXIER Emmanuel, Proviseur du Lycée français de San Francisco
- Mme WORRALL Déborah, Directrice des admissions à la FASPS

Absents :

- M. CHARCONNET Jean, Attaché de coopération pour le français
- Mme DE MORTILLET Laëtitia, Représentante de l'UFE
- Mme DREISIN Pam, Directrice de l'Ecole franco-américaine de Portland
- Mme GREINER Barbara, Directrice de l'Ecole d'immersion française de Washington
- M. THUAU Eric, Directeur de la FASPS
- M. ZAMBELLI Jean-Claude, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger

Ont été remis aux membres du conseil consulaire les documents de travail suivants:

- Ordre du jour,
- Note de cadrage
- Eléments du barème
- Tarifs des établissements pour l'année scolaire 2019/2020
- Liste des demandes

Première partie avant examen des dossiers individuels

La séance est ouverte à 10h. Lors de ce premier Conseil consulaire, il est dressé un bilan de la campagne 2018/2019 des bourses, avant l'examen des dossiers pour l'année 2019/2020.

- **Bilan de la campagne 2018/2019**

Le Consul général rappelle qu'en 2018/2019, 156 enfants ont bénéficié d'une bourse scolaire, pour un budget total de 1 888 772 €, soit 2 222 085 \$.

Le Consulat a reçu 5 demandes après la tenue du second Conseil consulaire en novembre 2018, dont 3 recours gracieux et 2 demandes de famille installées dans la circonscription à la fin 2018.

- **Dossiers déposés pour la campagne 2019/2020**

Pour cette première phase de la campagne, 132 familles représentant 175 enfants ont déposé une demande de bourse, dont 19 premières demandes et 113 renouvellements. Pour rappel, en 2018/2019, 152 familles représentant 209 enfants avaient déposé une demande de bourse avant le premier Conseil consulaire.

Toutes les demandes de bourses qui répondent aux critères d'éligibilité au dispositif ont reçu une réponse favorable.

Sur les 175 dossiers présentés lors de ce Conseil, 18 sont proposés au rejet, 9 sont proposés à l'ajournement et 148 sont proposés recevables.

- **Cadre de travail et enveloppe budgétaire**

Le Président a ensuite présenté les conditions de plafonnement des tarifs scolaires de la circonscription consulaire, telles que décidées par l'AEFE. Ainsi, les tarifs 2019/2020 ont été revalorisés de l'inflation enregistrée dans la Baie de San Francisco en 2018, soit + 4,3% par rapport aux tarifs plafonnés de 2018/2019. Comme les années précédentes, les tarifs plafonnés du Lycée international franco-américain ont été alignés sur ceux du Lycée français de San Francisco.

Le montant de l'enveloppe limitative pour ce premier Conseil consulaire est de 2 056 694 €, soit 2 391 505 \$ au taux de chancellerie de 0,86€ pour 1\$ en vigueur au 16/09/2018, pour les 148 dossiers recevables. Cela correspond à une baisse du budget de 43 306€ par rapport au premier Conseil de 2018, alors qu'il y a 30 dossiers recevables en moins cette année.

Cet écart budgétaire important s'explique notamment par le relèvement décidé par l'AEFE du seuil d'exclusion maximum (Qmax) au système des bourses qui a été porté, à compter de cette campagne, de 21 000€ à 23 000€ dans le barème de calcul des quotités des familles. D'autre part, la revalorisation de l'indice du coût de la vie à 121, au lieu de 111, a également eu un impact important sur l'enveloppe budgétaire globale.

- **Cadre des débats**

Le Président a rappelé aux membres du Conseil consulaire qu'ils s'engageaient à respecter le principe de confidentialité qui régit les débats et à ne révéler ni les avis exprimés ni les éléments relatifs aux situations des familles.

Il a enfin remercié les établissements pour leur excellente collaboration, et tout particulièrement L'Etoile French immersion School de Portland, l'Ecole franco-américaine de Portland (FAIS), l'Ecole franco-américaine du Puget Sound et l'Ecole d'immersion française de Washington pour l'accueil qu'elles ont réservé à la tournée consulaire des bourses scolaires.

Les conseillers consulaires et les directeurs des établissements ou leurs représentants ont été invités à s'exprimer, ils n'ont apporté aucun commentaire.

Observations suivant l'examen des dossiers / synthèse de la séance

Au terme de l'examen des dossiers, les décisions suivantes ont été adoptées :

- Attribution de bourses scolaires à 147 enfants
- Ajournement des dossiers de 9 enfants, qui seront réexaminés lors du second Conseil des bourses consulaires
- 19 dossiers ont fait l'objet d'une proposition de rejet

Par ailleurs, les membres du Conseil ont souhaité attribuer des aides complémentaires :

- Pondération à la hausse pour 13 familles modestes ou rencontrant des difficultés financières
- Une mesure exceptionnelle de déplafonnement pour une famille monoparentale très modeste

La séance est close à 12h45.